

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

JE VOTE SAPACMI / UATS-UNSA

POUR LA DÉFENSE DES PERSONNELS CONTRACTUELS



Votez pour l'apolitisme et l'indépendance

- Une force responsable pour vous représenter
- Un syndicalisme revendicatif, professionnel et de proximité

Suite à la loi transformation fonction publique du 6 août 2019, le **Comité Technique (CT)** est transformé en **comité social d'administration (CSA)**. Il reste une instance de concertation et de dialogue traitant des questions collectives. Il est consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services, les organigrammes et les effectifs, le régime indemnitaire, l'action sociale et le plan de formation.

Au sein du CSA, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS) remplacera le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Elle continuera à traiter des questions d'aménagement de locaux et de bien-être au travail.

► Le **SAPACMI** et **l'UATS-UNSA**, face aux organisations syndicales traditionnelles, mènent **un dialogue social responsable, franc et donc plus efficace**.

► Pratiquant **un syndicalisme revendicatif, exclusivement professionnel et de proximité**, la liste **SAPACMI / UATS-UNSA** est votre meilleur allié pour vous représenter.

Attention, vous aurez à voter 3 fois et chaque vote aura son importance :

- votez pour la liste UATS-UNSA pour la CCP des contractuels
- votez pour la liste UATS-UNSA pour votre CSA de proximité
- votez pour la liste commune CFE-CGC / Fasmi-UNSA pour le CSA ministériel

Concernant le vote à la CCP des contractuels :

Vos représentants SAPACMI / UATS-UNSA siègeront au sein des Commissions Consultatives Paritaires qui sont les organismes compétents pour répondre aux questions individuelles relatives au licenciement intervenant postérieurement à la période d'essai, au non-renouvellement des personnes investies d'un mandat syndical et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elles peuvent en outre être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels.

Vos représentants de la liste SAPACMI / UATS-UNSA seront présents à vos côtés pour :

- vous informer de vos droits (contrats de projet, indemnité de fin de contrat, rupture conventionnelle, le recours facilité au contrat, l'alignement des droits familiaux, la portabilité du CDI),
- le respect des règles relatives à la période d'essai et au renouvellement du contrat,
- la réévaluation de votre rémunération, au vu des résultats de l'évaluation ou de l'évolution des fonctions,
- l'égalité effective entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle,
- l'accès à la formation dans les mêmes conditions que les fonctionnaires,
- la mobilité inter-fonctions publiques des agents en CDI (portabilité du contrat),
- le travail à temps-partiel et/ou en télétravail, afin d'avoir un meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle.

Vos représentants SAPACMI / UATS-UNSA seront vigilants au respect de vos droits et à l'incidence des nouveaux dispositifs qui seront mis en place par le gouvernement.

Nous militons pour une augmentation des salaires. Les politiques d'austérité qui affectent les budgets de la Fonction Publique sont particulièrement pénalisantes pour les rémunérations des contractuels. À cela s'ajoutent des politiques managériales d'individualisation, selon le « mérite » ou à la performance qui rendent les rémunérations plus inégalitaires.

Les personnels contractuels font partie du collectif de travail à part entière et constituent une richesse du fait de la variété de leurs expériences, ils doivent pouvoir bénéficier d'une progression de carrière et d'un véritable parcours professionnel.

Nous sommes vos interlocuteurs privilégiés et nous nous engageons à vous informer, vous écouter, à faire remonter vos attentes et problèmes et vous en rendre compte.

N'attendez pas le 8 décembre pour voter et faire voter pour la liste SAPACMI / UATS-UNSA